

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2026

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 27 février 2026, sous la présidence de son maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Mmes Valérie ADEMA, Isabelle GUERY, Sylvie MARTIN, Marie-Agnès ROSSIGNOL.
MM. Laurent BERNARD, Jean-Louis FUGAIRON, Marc LOISON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU, René ROQUES.

ABSENTS : Mmes Sandrine BRINGAY, Géraldine GAU, Hélène ROUZAUD et Sonia TRINCARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie ADEMA.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2026 3 09

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	11
Procurations	0
Votants	11

OBJET : COMMUNE – MARCHÉ PUBLIC – RÉAMÉNAGEMENT DU CŒUR DE VILLE – LOT N°5 (ESPACES VERTS ET ARROSAGE) – AVENANT N°1 – SARL CLARAC ET CIE.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le lot N°5 - espaces verts et arrosage - du marché du cœur de ville a été attribué à la SARL CLARAC ET CIE en date du 14 mars 2024 pour un montant de 233 875,04 € HT.

L'ensemble des travaux prévus au marché en objet n'ont pu être menés à leur terme dans le délai initial. La date d'échéance d'exécution des travaux était au 14 novembre 2025.

En effet, afin de lever les réserves du chantier, l'entreprise a dû trouver des solutions techniques ayant pris du temps à être formalisées. D'où le dépassement du délai d'exécution initial du marché.

- Il est proposé aux membres de la CAO de prolonger le délai d'exécution du marché par avenant, pour une durée de 12 mois supplémentaire, soit jusqu'au 14 novembre 2026.

L'avenant proposé n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché public.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de valider l'avenant correspondant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide

Article 1 : D'autoriser Monsieur le maire à signer l'avenant N°1 correspondant.

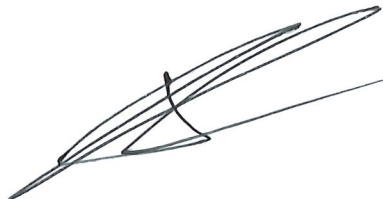
La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de TOULOUSE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, à l'adresse suivante : 68 rue Raymond IV, 31068 TOULOUSE cedex 7 ; ou de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit

Pour copie conforme – au registre sont les signatures

Ax-les-Thermes, le 9 mars 2026

**Le maire
Dominique FOURCADE**



**La secrétaire de séance
Valérie ADEMA**

